

Mise en place d'un système d'approvisionnement et de distribution alimentaire solidaire, en circuit court, sur Saint-Etienne

Compte-rendu de la réunion du 12 avril 2010

Étaient présents:

Adrien MAZET - Transformation laitière (l'ARBRESLE)
Richard VALLOT -Fruits (GAEC des Martines, ROISEY)
Albert DELIMARD - Maraîchage (St JUST St RAMBERT)
Jean-François BLANC - Transformation charcutière (St JUST St RAMBERT)
Mariane et Thierry REYNAUD - Fromage vache et brebis (CESSIEUX)
Béranger et Amaya COLIN - Maraîchage, viande bovine, pain, pâtes fraîches (RETOURNAC)
Jean-Pierre SUC - oeufs (BEAUX)
Aurélié GENTAZ - Transformation lait de chèvre (ROCHE LA MOLIERE)
Elisabeth COLLANGE - Maraîchage (UNIAS)
Sylvain ROBERT - Apiculteur (la tribu des abeilles, St CHAMOND)
François-Pierre BATARD - lait, transformation laitière, viande bovine (GAEC des collines du midi, St GENEST LERPT)
Sébastien DREVET - Transformation laitière, steacks hachés congelés (Ferme de L'Ance, USSON EN FOREZ)
Jean-Louis BARRIERE - Apiculteur (SAINT ETIENNE)
Stéphanie MARIN - Fromage chèvre et brebis (SAUVAIN)
Raphaël FEUILLET- Paysan et boulanger (VOREY)
Martial GRANJON - Animateur de l'ADDEAR
Georges GUNTHER, Carole TIMSTIT, Bernard DEMEURE - porteurs du projet.

Étaient excusés:

Frédérique FAYOLLE - Solidarité Paysans
Agnès et Cédric JOUVE
Michel CHARMEY
JF. MARGOT
Olivier et Caroline BELTRAN/CHASSON

Cette réunion fait suite à celle qui s'était tenue le 8 février 2010, à l'initiative de l'ADDEAR.

La réflexion a bien avancé depuis cette date. Les porteurs du projet souhaitent la partager avec les producteurs qui accepteraient de participer à la construction de ce projet.

PRESENTATION DU PROJET

Origine et objectifs:

Le projet est issu des réflexions de personnes déjà fortement impliquées dans les AMAP (dont le Portail pour l'accès aux droits sociaux), à partir des constats suivants:

- les AMAP existantes sont majoritairement fréquentées par des ménages aux revenus confortables ou par un public militant et informé, à la recherche d'une alimentation saine et locale (*même si cette clientèle semble évoluer ces derniers temps, commençant à toucher les milieux plus populaires*),
- elles fonctionnent exclusivement par le bénévolat, ce qui exclut toute extension à grande échelle.

Aussi ces divers acteurs se sont mobilisés afin de construire un système d'approvisionnement et de distribution en circuit court qui soit **complémentaire des AMAP**, travaillant avec une agriculture paysanne, et qui propose à tous une alternative de consommation, y compris pour les personnes aux revenus modestes ou très faibles.

L'objectif est mettre en place une **structure viable économiquement**, à l'échelle de l'agglomération stéphanoise, qui:

- offre aux agriculteurs des **débouchés fiables et des prix rémunérateurs**,
- propose à **tous les publics des produits agricoles locaux de qualité**, à des prix abordables, notamment dans les quartiers populaires où il n'existe pas d'AMAP,
- développe le lien entre le monde agricole et les consommateurs, notamment par une **démarche collaborative** pour la conception et le fonctionnement de la structure,
- contribue également à une forme d'**animation autour de l'enjeu de l'alimentation**.

Dimensionnement du projet et produits concernés:

Pour donner un ordre de grandeur, l'objectif est d'atteindre la taille d'**une dizaine de grosses AMAP**, soit autour de 800 familles.

Les familles de produits concernées seront:

- dans un premier temps: **légumes, fruits, œufs, produits laitiers (dont lait en vrac), pain et miel.**
- dans un deuxième temps: viande et légumes secs.

L'objectif est que la structure soit approvisionnée par **plusieurs producteurs pour chaque type de produit**, de façon à répartir les aléas de production et de distribution.

Les lieux et le mode de distribution:

•Lieux de distribution:

Les produits seront regroupés sur une plateforme logistique (lieu non encore identifié), puis acheminés vers les **lieux de distribution mis à disposition gratuitement** par des structures de quartier telles que des centres sociaux ou des amicales laïques. A ce jour, 6 structures sont intéressées: : Amicale Laïque de Beaubrun, Centre Socio-culturel "l'ARLEQUIN". Terrenoire, Association Laïque et Citoyenne pour Montreynaud, Maison de Quartier du Soleil, Association des Familles protestantes, Centre Culturel Al Qualam.

L'objectif est de disposer à terme de **10 à 12 lieux de distribution.**

Chaque lieu sera livré une fois par semaine. Les produits seront vendus en **vente directe**, ce qui nécessitera la présence d'un producteur (quel que soit son type de production) à chaque distribution. A titre d'exemple, si nous disposons de 10 lieux de vente et de 20 producteurs, chaque producteur sera mobilisé une fois toutes les 2 semaines.

•Paniers et vente en vrac:

Les produits seront vendus sous trois formes:

- des **paniers de légumes variés de saison** (type AMAP),
- des **paniers correspondant à une cuisine plus familiale**, recentrés sur 3 ou 4 produits de base en plus grande quantité,
- la **vente en vrac de produits de base**, sur commande (environ une fois par mois pour chaque lieu).

Cette diversité de l'offre devrait permettre de toucher une clientèle plus diversifiée, notamment les milieux les plus populaires qui ne sont pas familiarisés avec le système des paniers. Elle intéressera peut-être également des maraîchers qui ont actuellement des difficultés à livrer les AMAP compte-tenu de la grande diversité de production que cela nécessite.

La vente en gros offrira par ailleurs aux producteurs des débouchés pour **écouler les produits en surplus, ou non calibrés.**

•Commandes et engagements des consommateurs:

Le principe reste que les consommateurs s'engagent à l'avance pour leurs achats, mais **de façon plus souple qu'en AMAP** de façon à ne pas pénaliser les familles qui découvrent ce mode de distribution, et qui auront peut-être des réticences à planifier leurs achats trop à l'avance. On peut donc imaginer que, en fonction des produits, les commandes soient passées pour 1 semaine, 3 mois ou 6 mois. Pour les ventes en vrac, la commande serait passée d'un mois sur l'autre.

Cette question sera de toute façon à débattre et à mettre au point dans un **dialogue entre producteurs et consommateurs.**

Le prix des produits:

Ils respecteront les principes suivants:

- un **prix unique par produit**, même s'il est livré par plusieurs producteurs,
- un **prix stable sur la saison**,
- un **prix rémunérateur** pour le producteur mais qui **exclut l'effet de « niche ».**

Le fait d'avoir un prix unique par produit apparaît incontournable d'un point de vue logistique. Dans un premier temps, cela avantagera nécessairement les producteurs dont le coût de revient est le plus faible (et en particulier les agriculteurs engagés dans un système de production « conventionnel »). Cependant il leur sera demandé de **s'engager dans une voie de progrès vers une agriculture paysanne**, ce qui nécessitera un investissement de leur part. Ce système de prix unique introduira donc une forme de solidarité entre producteurs, destinée à tirer chacun vers le haut.

L'aspect solidaire:

La solidarité jouera à 3 niveaux:

- *Solidarité dans la contribution aux frais de fonctionnement de la structure:*

Les frais de fonctionnement seront pris en charge par les consommateurs et les producteurs, dans une proportion à définir. Pour les consommateurs, on peut imaginer qu'ils y contribuent par le paiement (1 ou 2 fois par an) d'un certain pourcentage du montant total de leurs achats, **ce pourcentage étant variable selon leurs revenus** (par exemple de 0 à 20%).

- *Accès pour les personnes qui disposent de l'aide alimentaire:*

Les porteurs du projet souhaitent que les produits distribués soient au maximum accessibles aux publics qui bénéficient de l'aide alimentaire, qu'elle qu'en soit l'origine. Deux pistes sont explorées:

- le dispositif des « **chèques-services** » mis en place par le CCAS (en substitution des colis alimentaires) est aujourd'hui majoritairement utilisé pour acheter en grande surface des produits de faible qualité. Nous souhaitons donc conclure un partenariat avec le CCAS pour qu'ils soient utilisables dans la structure;
- nous souhaitons également nouer des partenariats avec des organismes tels que le Secours Populaire ou la Croix Rouge afin de trouver les moyens de les livrer en produit frais, selon des modalités qui soient avantageuses pour chacun.

- *Solidarité entre producteurs:*

Elle est liée au système du prix unique, détaillé ci-dessus.

L'animation autour des groupes de consommateurs:

Outre la vente de produits frais en circuit court, le projet vise à **créer une dynamique autour des questions d'alimentation** dans les quartiers où auront lieu les distributions. Certaines structures d'accueil sont d'ailleurs déjà engagées dans cette voie.

Cela pourra prendre plusieurs formes: échanges de savoir-faire sur la façon de cuisiner les légumes, échange de recettes, visites d'exploitations, organisation de débats etc.

Des contacts ont été pris en ce sens avec le service de la ville en charge de la santé, qui s'est montré très intéressé par la démarche. Tout reste à construire dans ce domaine, en s'appuyant néanmoins sur les initiatives existantes.

Les structures à créer:

- *dans l'immédiat:*

Une **association** va être constituée d'ici fin mai, afin de:

- donner une assise au collectif informel qui porte le projet aujourd'hui, et créer un vrai espace de dialogue entre les porteurs du projet, les producteurs, les structures partenaires, les consommateurs;
- déposer des dossiers de demande de subvention auprès de la Fondation de France et de la Région Rhône Alpes, portant sur le fonctionnement et les investissements à réaliser au démarrage;
- **porter l'activité dans sa phase de démarrage**, entre décembre 2010 et juin 2012 (18 mois environ), et notamment recruter 2 à 3 salariés grâce au dispositif d'emplois aidés (CUI-CAE);
- travailler à la constitution d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC).

Il est indispensable que le bureau de l'association comprenne des agriculteurs.

- *d'ici juillet 2012:*

Si le projet s'avère viable, l'objectif est de constituer une **société coopérative d'intérêt collectif (SCIC)** qui prendra le relais de l'association en juillet 2012, de façon pérenne. L'intérêt de la forme coopérative est d'impliquer réellement ses bénéficiaires et ses salariés dans la gestion de la coopérative. *A priori* elle comprendra au moins 4 collèges:

- un collège des salariés,
- un collège des producteurs,
- un collège des consommateurs,
- un collège de partenaires, comme par exemple les lieux de distribution.

DISCUSSION

Risque de concurrence avec les AMAP:

La coopérative sera un mode de vente de produits agricoles en circuit court **parmi d'autres**, comme les AMAP, le marché, les magasins de producteurs etc. Compte-tenu des quantités en jeu, ces modes de distribution ne sont pas concurrents mais complémentaires, ils ont vocation à se soutenir l'un l'autre, dans l'objectif d'éloigner davantage de familles d'un approvisionnement exclusif par la grande distribution.

Ce qui se passe à Lyon en est un bon exemple, avec une bonne cohabitation des AMAP et d'Alter'conso.

A noter également que la coopérative livrera dans certains quartiers non encore pourvus d'une AMAP, et proposera une offre complémentaire (produits en vrac, en plus des paniers).

Comment assurer les frais de fonctionnement de la coopérative?:

Il s'agit déjà de **limiter au maximum les frais de fonctionnement**: les lieux de distribution seront mis à notre disposition gratuitement. Par ailleurs nous sommes à la recherche d'une plateforme pour laquelle le loyer serait très faible.

L'idée est de **fonctionner pendant 18 mois en tant qu'association**, afin de bénéficier d'emplois aidés (prise en charge pouvant aller jusqu'à 95% du salaire brut selon la situation de la personne recrutée) pendant la phase de montée en puissance.

Nous avons donc 18 mois, soit jusqu'en juin 2012, pour atteindre un niveau de chiffre d'affaire suffisant pour assurer l'autofinancement du système. Si c'est le cas, l'association sera alors transformée en SCIC.

Quelle qualité des produits visés, et comment avoir un prix unique par produit?:

L'objectif n'est pas de vendre que des produits labellisés « bio ». L'idée est plutôt que les agriculteurs partenaires **respectent la charte de l'agriculture paysanne, ou s'engagent dans cette voie**.

Ainsi, un agriculteur conventionnel pourra livrer la structure, sous réserve qu'il s'engage à « prendre le tournant » de l'agriculture paysanne dans un délai raisonnable. On peut imaginer qu'il sera soutenu en cela par les autres producteurs de la coopérative, de deux façons:

- par les prix: son coût de revient étant plus faible au départ, il réalisera une marge plus importante qui lui permettra d'assumer les investissements et la part de risque liés au passage d'un système de production à un autre;
- la coopérative sera un lieu d'échange, un réseau qui assurera l'auto-régulation des producteurs, et sera probablement génératrice d'entraide.

L'expérience des structures analogues montrent qu'il est possible de trouver un prix d'équilibre, à la fois rémunérateur pour le producteur et acceptable par le consommateur.

Comment mobiliser les « groupes de consommateurs »:

L'idée est de **s'appuyer fortement sur les structures qui hébergeront les distributions**, et de créer une dynamique autour d'elles (ce qui suppose qu'elles manifestent un vrai désir de s'engager dans le projet).

Moyens à utiliser: affiches et tracts distribués dans ces structures et les autres structures des quartiers, et communication ciblée auprès de leurs usagers habituels.

Résultat attendu: **organisation en septembre de rencontres dans chaque lieu de distribution** avec des clients potentiels (objectif: au moins une vingtaine par lieu) et des producteurs. Il s'agira d'échanger sur les pratiques et les contraintes des uns et des autres et d'amorcer la réflexion sur les prix. On pourrait prévoir des dégustations de produits lors de ces échanges.

Quel forme d'engagement pour les producteurs?:

Deux formes d'engagement sont possibles:

- *Engagement «fort»:* l'association est aujourd'hui à constituer. Elle devra mettre au point le système de distribution, régler les questions de prix de vente, de logistique, de quantités à livrer, de répartition des frais de fonctionnement etc. Il est indispensable que quelques producteurs s'engagent à ce niveau, pour co-construire le projet. Cela nécessitera qu'ils participent à environ **3 ou 4 réunions d'ici fin juin**.

A l'issue de la réunion, 6 producteurs se disent intéressés pour s'engager à ce niveau, sous réserve que les réunions se déroulent en soirée. Ils seront contactés sous peu pour participer à la prochaine réunion, qui se tiendra le **mercredi 28 avril à 20h30 à l'amicale laïque de Beaubrun**.

- *Engagement simple:* il concerne les producteurs qui sont volontaires pour livrer la structure, mais qui ne souhaitent pas s'investir dans la construction du projet. **Ils seront mobilisés à partir de septembre** pour aller à la rencontre des groupes de consommateurs dans les quartiers et pour travailler à la question des prix. Ils seront également contactés individuellement d'ici fin juin pour discuter des volumes qu'ils peuvent livrer et de leurs contraintes de production.

A l'issue des deux réunions réunion et des contacts directs avec des producteurs, 16 producteurs se disent intéressés pour s'engager à ce niveau,

PROCHAINES ETAPES ET CALENDRIER

- *Avril à juin 2010:*
 - création de l'association, élection du conseil d'administration,
 - travail sur le budget et les coûts de fonctionnement,
 - évaluation des quantités disponibles et des volumes susceptibles d'être vendus,
 - recherche d'autres lieux de distribution,
 - mise au point de la logistique.
- *Septembre à novembre 2010:*
 - constitution et animation des groupes de consommateurs,
 - discussions sur les prix pour chaque produit,
 - réalisation des investissements.
- *Décembre 2010:*
 - démarrage des livraisons / ajustement de la logistique,
 - forte implication des producteurs pour qu'ils soient bien identifiés par les consommateurs,
 - discussions sur les prévisions d'activité pour 2011.-

<p>La prochaine réunion avec l'ensemble des agriculteurs intéressés pour livrer la structure aura lieu le 5 juillet 2010 à 20h30 (le lieu sera précisé ultérieurement).</p>
--